

## COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

### DELIBERATION N° DEL2026/04/23-04 Du conseil municipal du 23 avril 2026

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 27 avril 2026

Accusé de réception en préfecture  
050-215000845-20260423-DEL26-04-23-04-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2026  
Date de réception en préfecture : 27/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.  
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique, LECONTE Ludivine.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.

Absent(s) : non excusés : 0

| NOMBRE DE CONSEILLERS |             |                  |
|-----------------------|-------------|------------------|
| En exercice : 15      |             |                  |
| Présents : 13         | Absents : 2 | Procurations : 2 |
| Votants : 15          |             |                  |

Monsieur Arnaud COUILLARD a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **APPROBATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu la demande de la Commune du 22 juillet 2024 demandant l'adoption du compte financier unique (CFU) à compter de 2024 (adoption 2025) ;

Vu les Comptes Financiers Unique de la Commune de Bricqueville la Blouette;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame LERAUX présente au conseil les résultats 2025 du budget Assainissement acté par les comptes financiers unique du Service de Gestion Comptable.

#### **Budget Assainissement :**

Considérant les éléments susvisés ;

Excédent de fonctionnement reporté en 2024 (Ligne 002) + 7 211.93 €

Déficit d'investissement reporté en 2024 (Ligne 001) + 12 496.87 €

**Restes à réaliser dépenses : 15 304.80 €**

| PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE             |              |                        |              |
|--------------------------------------------------------------|--------------|------------------------|--------------|
| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025 |              |                        |              |
| FONCTIONNEMENT                                               |              | INVESTISSEMENT         |              |
| RECETTES                                                     | 66 367.87 €  | RECETTES               | 24 121.38 €  |
| DEPENSES                                                     | 62 942.85 €  | DEPENSES               | 13 373.64 €  |
| RESULTAT DE L'EXERCICE                                       | 3 425.02 €   | RESULTAT DE L'EXERCICE | +10 747.74 € |
| RESULTAT CUMULE                                              | +10 636.95 € | RESULTAT CUMULE        | +23 244.61 € |

Accusé de réception en préfecture

050-215000845-20260423-DEL26-04-23-04-DE

Date de télétransmission : 27/04/2026

Date de réception préfecture : 27/04/2026

**Excédent reporté de fonctionnement « 002 » pour 2026 : 10 636.95 €**

**Excédent reporté section d'investissement « 001 » pour 2026 : +23 244.61 €**

Après lecture de tous les résultats, de l'affectation des résultats et des ratios financiers fournis par la Trésorerie, Mme LERAUX propose au conseil le vote du compte financier unique 2025 du budget Commune. Monsieur JARDIN, maire s'absentant et s'abstenant pour ce vote.

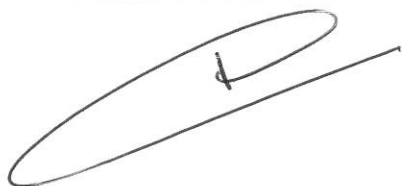
Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, le conseil municipal **APPROUVE** le compte financier 2025 du budget Assainissement.

**ADOPTÉ :** à 14 voix pour ;

à 0 voix contre ;

à 1 abstention.

Le secrétaire de séance  
**Arnaud COUILLARD**



Le Maire  
**Rodolphe JARDIN**



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.  
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le **27 AVR. 2026**  
Publication sur le site internet le **27 AVR. 2026**